

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 124 (1998)  
**Heft:** 17/18

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Globalisation - la colonisation future du tiers monde?

279

Journée d'information du GTE, Berne, 18 mai 1998

Pour les organisateurs de cette journée - le groupe de travail pour la coopération au développement (GTCD) du GTE -, il s'agissait par ce titre provocateur de mettre en évidence le défi que représente pour les pays du Sud la globalisation comme résultat de l'ouverture du monde entier au système du marché libre: cette globalisation va-t-elle permettre le « décollage » du tiers monde dans le respect des conditions qui définissent un développement durable (conférence de Rio, rapport Brundtland) ou, au contraire, faut-il redouter que la concurrence acharnée qu'elle déclenche accentue la scission du monde entre riches et pauvres?

Le premier orateur, M. Georg Müller-Fürstenberger, Dr. rer. pol., de l'Institut d'économie publique de l'Université de Berne, exposa tout d'abord sur un plan scientifique les résultats auxquels aboutissent la modélisation du problème et son traitement mathématique. En simplifiant à l'extrême, on peut montrer que la libre circulation des capitaux a un effet favorable sur les revenus des salariés du pays d'accueil et ceux des investisseurs du pays assurant le transfert, inversement un effet défavorable pour les salariés du pays exportateur et les détenteurs de capitaux du pays d'accueil. Reste le problème délicat d'une imposition efficace du capital transféré par le pays d'accueil et celui, non moins grave, de la concurrence entre pays du Sud pour attirer les investissements en bradant les exigences aussi bien écologiques que sociales d'un développement durable méritant vraiment cette appellation.

Les organisateurs s'étaient imaginés que, pour défendre la thèse « La globalisation - une chance pour le tiers monde », ils trouveraient facilement un orateur compétent et convaincu auprès des multinationales suisses qui prospè-

rent dans l'exportation. Mais à leur grande surprise, aucune des maisons consultées (*ABB, Novartis, Ciba, SBS*, pour ne pas les nommer) n'a jugé nécessaire de relever le défi. Surcharge professionnelle des cadres ou peur du risque?

Heureusement, l'administration fédérale a bien voulu s'en charger, et c'est M. Remigi Winzab, chef de section à l'OFAGE, qui a assuré la démonstration. Pour lui, la globalisation est d'abord une réalité qui reflète l'interdépendance croissante entre les hommes. Au cours de ces dernières années, l'économie mondiale a subi de profonds changements résultant du développement des technologies de l'information, de la fin de la division du monde en deux camps et de la libération générale des marchés. Parallèlement, la prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement constitue un fait historique nouveau révélant la force croissante d'organisations non gouvernementales (ONG) sur le plan mondial. L'idée de développement durable est acceptée comme principe par la communauté des Etats. Dans ces conditions, la globalisation favorise le développement du Sud. La croissance du bien-être y est une condition indispensable pour combattre la surexploitation des ressources naturelles due à la pauvreté. La recette proposée est celle de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale: miser sur les exportations, attirer les investissements productifs, libérer la circulation des capitaux à l'exemple de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine. Il n'y a pas de danger de nouvelle colonisation, car le Sud est devenu lui-même un élément actif du nouvel ordre économique basé sur l'interdépendance. La globalisation rend possible une nouvelle forme de partenariat pour assurer le développement durable du Sud.

L'antithèse, soit « la globalisation - un obstacle au développement durable du tiers monde? » a été présentée par M. Riccardo Petrella, professeur à l'Université catholique de Louvain, qui s'est fait connaître comme président du Groupe de Lisbonne et coauteur d'un rapport intitulé « Limite à la compétitivité, pour un nouveau contrat mondial » (La Découverte, Paris 1995). Il s'est présenté à notre journée comme un fougueux pourfendeur de l'idéologie triomphante du marché libre, de la dérégulation de l'économie et du « moins d'Etat ». Maniant davantage l'ironie que le raisonnement didactique, il illustra par une avalanche d'exemples sa thèse selon laquelle la concurrence sans limite qu'on nous propose comme *ultima ratio* ne fait que renforcer la division du monde entre riches et pauvres. Les villes, les régions, les pays qui ne répondent pas assez à l'obligation de rentabilité seront, de plus en plus marginalisés, périphérisés, largués. Les logiques dominantes dans la mondialisation actuelle convergent vers un scénario de l'apartheid social mondial à l'horizon 2020. Quel sens y a-t-il à tenir aux paysans du Tchad ou de l'Éthiopie (PIB/p. 200 \$US/an) un discours du genre, « Soyez novateurs, investissez dans les technologies de pointe, spécialisez-vous pour être compétitifs, soyez concurrentiels pour pouvoir exporter! »? Comme ceux qui administrent la leçon représentent les 20% de la population mondiale tout en accaparant 80% des revenus et s'autorisent à décharger dans l'atmosphère 80% des nuisances, on ne peut s'empêcher de penser que cette mondialisation-là vise surtout à consolider des avantages acquis.

Pour H. Petrella, une autre globalisation est possible et souhaitable, mais elle passe par un retour au

primat du politique sur l'économie.

Après la thèse et l'antithèse, non pas un essai de synthèse, mais une réponse à une question sous-jacente à la confrontation: quelles conséquences pour la politique suisse de coopération? Que peut faire la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour amortir les conséquences de la globalisation et favoriser un développement du Sud et de l'Est aussi équilibré et durable que possible?

C'est R. Dannecke, Dr phil., vice-directeur à la DDC qui s'est chargé d'y répondre. Il souligne tout d'abord que la Coopération internationale au développement dans sa plus large acception ne peut être tenue pour responsable de la globalisation, ni n'est en mesure de l'influencer de façon décisive. Elle peut cependant donner d'importantes impulsions en vue de nouvelles idées. Il s'agit en particulier d'unir toutes les forces politiques intéressées pour faire accepter un minimum de normes. Face aux problèmes de la pauvreté, de la répartition des revenus, de l'accès aux ressources, de la charge sur l'environnement, etc., il est de plus en plus évident que de nouveaux instruments sont indispensables: consensus de politique internationale, imposition des transactions financières, standards sociaux minimum, principes d'organisation politique. Cela signifie pour la Suisse la nécessité de s'engager dans la discussion internationale pour trouver de nouvelles solutions. En résumé, si la DDC ne peut avoir qu'une influence minime sur la globalisation, elle porte cependant la responsabilité de représenter et de défendre les intérêts des pays en développement ainsi que «la vision» du Sud et de l'Est dans la politique de la Confédération.

La table ronde qui a suivi, animée par M. R. Helfer, rédacteur de politique suisse à Radio DRS, fit apparaître une certaine convergence

des participants sur quelques points, en particulier:

- le respect de normes écologiques ou sociales présuppose que tous les Etats les acceptent et acceptent aussi un contrôle;
- de même, l'idée d'une imposition des transactions sur les marchés des changes (taxe Tobin) n'est réalisable que si elle est universelle et efficacement appliquée. N'est-ce pas supposer l'existence d'un gouvernement mondial?

Pour conclure le débat, M. Chr. Hugentobler, membre du Comité cen-

tral de la SIA, souligna que cette journée d'information répond parfaitement à l'appel du CC pour que la SIA place le thème «Durabilité - défi aux architectes et aux ingénieurs» au centre de ses préoccupations actuelles et futures.

*La documentation relative à cette journée d'information, avec un résumé de chaque intervention, peut être obtenue au secrétariat central de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 71 (M<sup>me</sup> Schlegel) ou auprès du responsable du GTCD, Ph. Rochat (031 921 51 42).*

## Assemblée des délégués du 12 juin 1998

*La discussion sur la nouvelle orientation de la SIA a été âpre et a exigé beaucoup de temps. Il y avait toutefois d'autres points importants à l'ordre du jour, comme le nouveau règlement des concours (SIA 142) et la présentation du projet «Swisscodes».*

Après l'accueil enthousiaste rencontré par la «Vision» du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA lors de l'assemblée des délégués de l'automne 1997<sup>1</sup>, c'est le groupe de travail «Nouvelle orientation de la SIA» qui a été mandaté pour la réalisation des objectifs de «Vision». A cet effet, il a pris contact avec la base, dans le cadre des sections. Son porte-parole *Charles Weinmann* a présenté les points suivants:

- but et mission de la SIA
- catégories de membres
- qualification des membres
- groupes professionnels, sections, plates-formes
- appui aux bureaux SIA.

Ce premier point de l'ordre du jour visait à ouvrir la discussion sur les propositions du groupe de travail, afin de permettre un vote sur le projet de nouveaux statuts lors de la deuxième assemblée des délégués 1998. L'espace disponible dans ces colonnes ne permet pas

de mentionner toutes les interventions; il convient toutefois de relever que le déroulement de la discussion ne rend pas en tout point justice à l'engagement voué aux efforts de renouvellement de la société. Ci-dessous, ce compte rendu est mieux structuré que ne le fut le déroulement de l'assemblée.

Le résultat du premier vote à caractère consultatif indique que la SIA doit s'attacher au domaine «Construction, environnement et technique», et non «Architecture et ingénierie», ce qui démontre la volonté d'ouverture de la SIA. La hiérarchie des membres proposée a également fait l'objet d'une vive discussion. Les opposants ont mis en garde contre une société à deux vitesses et demandé un autre modèle. Concrètement, la séparation entre membres ordinaires et membres associés signifie que seuls les premiers peuvent se targuer du titre «SIA». Ne peuvent devenir membres ordinaires que les candidats pouvant justifier d'une expérience professionnelle de trois ans et satisfaisant aux conditions d'admission au REG A. L'accès à la seconde catégorie,

<sup>1</sup> Cf. GREYER, MARTIN: «Assemblée des délégués du 14 novembre 1997», IAS N° 26 du 17 décembre 1997, pp. 539-540

celle des membres associés, sera ouvert aux diplômés EPF et HES, comme cela était le cas jusqu'ici pour les diplômés de Hautes Ecoles. Cette différenciation en deux catégories doit être introduite parce que les perspectives d'avenir des HES ne permettent pas encore de juger si les qualités (de même niveau, mais d'un autre type) qui seront celles de leurs futurs diplômés correspondront ou non au profil requis par le statut de membre ordinaire SIA. En outre, la réussite au second propédeutique d'une EPF ou d'une HES doit permettre l'accès à une troisième catégorie, celle de membre étudiant. Enfin, il devra être possible de choisir à partir de l'âge de 65 ans entre la qualité de membre ordinaire et celle de membre senior.

A l'issue de la discussion sur ce modèle, un vote a montré que la majorité des délégués s'opposent au libre accès à la SIA des futurs diplômés HES. La question de savoir si une institution extérieure à la SIA (REG A) devait statuer sur l'admission a provoqué de longs débats. Considérant le caractère semi-officiel du REG comme un avantage, les partisans de cette solution eurocompatible l'ont défendue, alors que ses adversaires ont mis en garde contre l'abandon à un organisme extérieur du pouvoir d'admission des membres. Le vote consultatif a apporté une large majorité aux partisans de ce modèle.

La suite des débats était consacrée aux groupes professionnels, aux sections et aux plates-formes. Sur ce point également, le groupe de travail s'appuie largement sur les propositions du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA: quatre groupes professionnels (architecture, ingénierie, technique et environnement) constituent la structure verticale à laquelle se superposent, sur le plan horizontal, les liens interdisciplinaires portés par les sections et les plates-formes thématiques ou ponc-

tuels. La longueur des débats et l'attrait du buffet ont bien laissé du temps pour des interventions, mais plus assez pour sanctionner les résultats par un vote. Il en a été de même pour la question des fonctions patronales qui doivent ou non être assumées par la SIA.

#### Points statutaires

Pour éviter la jungle dans le domaine des concours, telle qu'on a pu l'observer depuis l'ouverture des marchés et l'annulation de fait des règlements SIA 152 et 153, il s'est agi de proposer à nouveau un document uniforme et valable si possible pour tous les concours. A cet effet, une commission placée sous la présidence de *Timothy Nissen* a, depuis deux ans et demi, consacré ses efforts à l'élaboration d'un nouveau règlement 142 pour les concours d'architecture et de génie civil. Les contacts intensifs et approfondis avec les pouvoirs publics, les représentants des maîtres d'ouvrages et les organisations partenaires de la SIA ont permis de créer un document accepté par tous les milieux concernés, qui, moyennant quelques compléments, a été approuvé par l'assemblée avec applaudissements et seulement deux oppositions.

La norme SIA 405 « Information géographique des conduits souterrains » remplacera la recommandation de 1985.

Les normes européennes (EN) doivent contractuellement remplacer jusque vers l'année 2010 les normes SIA 160 et suivantes. Les critiques relevant que ces documents sont étrangers à la pratique et d'une longueur exagérée ont conduit à l'élaboration du projet « Swisscodes », qui doit reprendre l'eurocompatibilité des EN tout en conservant la cohérence et la concision, chère aux utilisateurs, des normes SIA. Afin de réaliser ce projet dans un cadre juridique idoine, la SIA se propose, en collaboration avec les deux EPF, de reprendre le contenu des EN concernées de façon à en assurer l'équivalence, mais sans leurs défauts.

Chargé de présenter les coûts et les délais de cette entreprise, *Fritz Kühni* indique que les premiers se monteront à 7 millions de francs, dont la SIA assumera environ le quart. Il existe déjà une réserve à cet effet, soit 320 000 francs à fin 97 (après acceptation des comptes: voir ci-après).

Les comptes 1997 bouclent avec un louable bénéfice de 78 000 francs, ce qui peut être reçu comme une nouvelle très positive, après les problèmes financiers qu'a connus la Société. L'assemblée a exprimé ses remerciements pour le travail considérable fourni en vue de l'assainissement des finances, avant d'accepter les comptes.

Trois membres du Comité central ont annoncé leur démission, soit *Beatrice Bayer*, *Christof Hugentobler* et *Claudine Lorenz*. Pour compléter le CC, *Charlotte Rey* et *Timothy Nissen* ont été élus – au terme d'une procédure sommaire, vu l'heure avancée.

Ayant dû quitter l'assemblée avant son terme, épuisé, le correspondant soussigné n'est pas en mesure de donner des informations sur les autres points de l'ordre du jour, soit la réélection de trois membres du CC, la nomination des réviseurs de comptes, la modification des statuts des sections de Fribourg et de Soleure, ainsi que de la Société suisse du génie sismique et de la dynamique des constructions.

*Martin Grether*

Renseignements pris à bonne source, IAS est en mesure de compléter les lignes qui précèdent comme suit:

- les trois membres du CC soumis à réélection trouvent l'approbation de l'assemblée,
- les trois réviseurs des comptes actuels voient leur mandat renouvelé
- les statuts des sections de Fribourg et de Soleure, ainsi que de la Société suisse du génie sismique et de la dynamique des constructions ont été approuvés.

*Rédaction*

## Smart: le manuel et les journées d'étude

« Construire selon *Smart* » est une solution d'avenir pour la construction, destinée aux maîtres d'ouvrage institutionnels et relevant des pouvoirs publics, ainsi qu'aux architectes, aux ingénieurs, aux responsables de projet et aux entreprises de construction, de même qu'à celles liées à la construction. *Smart* n'est toutefois pas un modèle scientifique théorique. Il s'agit d'un projet commun de la SIA et de la SSE, élaboré par un petit groupe d'architectes, d'ingénieurs civils, d'entrepreneurs, d'économistes et de juristes. « Construire selon *Smart* » vise à améliorer la collaboration entre maîtres d'ouvrage, concepteurs et entrepreneurs, à utiliser le *know how* des entrepreneurs au stade de la conception, afin d'aboutir à la vérité des coûts et à la transparence, pour réaliser des ouvrages de haute qualité technique et architectonique. « Construire selon *Smart* » organise de façon nouvelle le processus de conception. Dans un premier stade, beaucoup de temps est consacré à la réflexion et à la communication, l'attention est vouée à la planification et à la détermination des coûts. Ce n'est qu'ensuite qu'on s'attaque à la construction. La conception et la réalisation ne se chevauchent pas, il n'y a pas de planification revue en permanence tout au long de la réalisation. Dans toutes les phases – du projet aux soumissions et à la concrétisation de l'ouvrage –, ce sont les plans qui deviennent de nouveau le plus important moyen de communication entre tous les intervenants.

### Le manuel

Le manuel « Construire selon *Smart* » paraîtra l'automne prochain. Il comprend des directives pour la conception, ainsi que des modèles et des exemples de contrats pour l'optimalisation du processus de conception et de déroulement des travaux, allant de la définition commune du but visé à l'exécution.

Extrait du contenu: *Smart* en bref – Définition des objectifs – Projets et coûts – Conception et dossier de mise en œuvre – Groupes d'œuvre – Adjudication de l'ouvrage – Le déroulement des opérations selon *Smart* – Exemples – Contrats types – Check-list – Définition de termes et références bibliographiques

« Construire selon *Smart* », classeur à anneaux au format A4, 150 pages, prix: Fr. 98.-; prix de souscription pour membres SIA et SSE (valable pour commandes jusqu'au 24 septembre): Fr. 78.-. Le manuel paraît aux éditions Birkhäuser. Les commandes par fax sont d'ores et déjà acceptées au 01/2016335 (secrétariat général SIA).

### Les journées d'étude

Six journées d'étude régionales d'un après-midi chacune doivent

permettre d'implanter *Smart* dans l'industrie de la construction en tant que modèle d'avenir et de mettre en évidence les possibilités qu'offre le concept « Construire selon *Smart* ». Les personnes intéressées ont le choix entre les lieux et les dates suivants: Berne (24 septembre), Zurich (28 septembre), Lucerne (1<sup>er</sup> octobre), Bâle (27 octobre), Coire (29 octobre) et Lausanne (4 novembre). Le coût de la journée est de Fr. 200.-. Un prix de souscription de Fr. 180.- est valable jusqu'au 24 septembre. Le manuel « Construire selon *Smart* » est compris dans le prix de la journée.

*Renseignements et inscription*  
Secrétariat général SIA, fax 01/2016335 ou InfoBase SIA, <http://www.sia.ch>.

## A propos de « Vision » et de terminologie à la SIA

Pour améliorer la qualité des traductions et de la terminologie à la SIA, et pour réanimer les relations du secrétariat général avec les commissions des traductions, imaginons que le personnel du SG, même réduit à vingt-quatre personnes, compte parmi ses collaborateurs un cadre de langue mater-

nelle française et un cadre de langue maternelle italienne.

*Ing. Cristina Zanini Barzaghi,*  
*Presidente della Commissione SIA*  
*per la traduzione in lingua italiana*  
*Michel Dupuis, architecte,*  
*président de la Commission SIA*  
*des traductions en*  
*langue française*

## SIA-FORM

### Regroupement des moyens pour la formation continue

Jusqu'à ce jour, il existait, au sein de la SIA, plusieurs organismes, fonctionnant de manière indépendante et se préoccupant de formation continue dans des domaines bien précis et ciblés. Par exemple: FORM (formation continue pour le développement de l'esprit d'entreprise des bureaux SIA), qui était axée sur les domaines relatifs à la conduite du personnel, à la gestion d'entre-

prise et de la qualité (ISO 9001). Le centre romand de la formation continue (CRFC), quand à lui, offrait une coordination romande pour les cours techniques organisés par les sections cantonales de la SIA ou d'autres organes spécialisés, ou encore des cours en collaboration avec l'EPFL.

Suite à la reprise, par FORM, de certains programmes de formation continue, initiés par la Confédération (par ex.: PI-BAT), il est apparu des doublons dans l'offre de

cours. C'est ce constat qui est à l'origine du regroupement FORM-CRFC, sous le nom de « SIA-FORM ».

#### *Les nouvelles structures de SIA-FORM*

L'assemblée des délégués à la formation continue a été créée dans le but de définir les besoins en matière de formation continue. Une commission d'enseignement détermine ensuite les objectifs et la stratégie relatifs à l'organisation et la planification des cours. La mise en application de ce processus est du ressort d'une direction exécutive, appuyée par un secrétariat permanent assuré par la SIA vaudoise.

*Président de l'assemblée des délégués à la formation continue et de la commission d'enseignement: Mario Fellrath, ingénieur civil EPFL-SIA, ch. de Maillefer*

## Section genevoise

### **Approche comparative des professions d'architecte et d'ingénieur en France et en Suisse**

L'année dernière, un groupe de réflexion transfrontalier, réunissant une quinzaine d'architectes et d'ingénieurs français et suisses s'est penché sur les particularités de la formation et de la pratique de leurs professions de part et d'autre de la frontière. Ce comité répondait au doux nom d'AIRELLE<sup>1</sup>.

A l'issue de ses travaux, AIRELLE a publié en collaboration avec notre rédaction un document présentant en 18 pages A4 la synthèse de ses analyses, intitulé « Approche comparative des professions d'architecte et d'ingénieur ».

#### Sommaire

##### *Architectes*

1. Formation des architectes
2. Reconnaissance des diplômes
3. Pratiques professionnelles
4. Commande
5. Rémunération
6. Considérations générales

##### *Ingénieurs*

1. Introduction

<sup>1</sup>Architectes et ingénieurs des régions Rhône-Alpes et Lémanniques

37, 1052 Le Mont s/Lausanne, tél. 021/648 39 66. Direction exécutive: Jean-Claude Chevillat, architecte EPFL-SIA, c.p. 214, 2900 Porrentruy, tél. 032/466 54 33. Secrétariat SIA-FORM: M<sup>me</sup> Marily Pfister, secrétariat de la SIA vaudoise, av. Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. 021/646 34 21

#### *L'offre de SIA-FORM*

Le programme d'enseignement s'articule sur trois plates-formes.

- Direction, gestion, organisation et « assurance-qualité » pour les bureaux de conception et planification
- Domaines techniques spécifiques à la construction et aux autres branches de l'ingénieur.
- Information sur l'actualité et l'évolution des professions spécifiques à la SIA.

Dans IAS, le « Mémento des manifestations » donne régulièrement les dates des cours.

a été élaboré par des praticiens, dans un remarquable climat de collégialité.

L'étude est disponible en nombre limité au prix de Fr. 5.- (plus port) à la rédaction de IAS, case postale 180, 1024 Ecublens, tél. 021/693 20 98, fax 021/693 20 84, E-Mail jean-pierre.weibel@epfl.ch.

#### **Candidatures**

M. Gilles Guerrero, ingénieur physicien, diplômé EPFL en 1998 (Parrains: MM. René Besson et Yves Tournier)

M. Antoine Melo, ingénieur, diplômé EPFL en 1997 (Parrains: MM. Christian Haller et Samuel Dunant)

M. Marc Brunn, architecte, diplômé EAUG en 1971 (Parrains: M. Massimo Lopreno et M<sup>me</sup> Isis Payeras)

M<sup>me</sup> Antonie Bertherat-Kioes, architecte, diplômée TFUI en 1989, REG A en 1996 (Parrains: MM. Dominique Reverdin et G. Rossi)

M. Charles Pictet, architecte, diplômé EAUG en 1996 (Parrains: MM. François Frey et Lorenzo Lotti)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

*Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.*

## SIA vaudoise

### **Candidatures**

M<sup>lle</sup> Florence Auras, architecte dipl. EPFL en 1995 (Parrains: MM. Mario Bevilacqua et Dimitri Papadaniel)

M. Frédéric-Alexandre Devenoge, architecte dipl. EPFZ en 1996 (Parrains MM. Dimitri Papadaniel et Benedikt Huber)

M. Antoine Menthonnex, architecte dipl. EPFL en 1986 (Parrains: M<sup>mes</sup> Astrid Dettling et Catherine Bender)

M. Jean-Luc Pichonnet, ingénieur du génie rural et géomètre, dipl. EPFL en 1989 (Parrains: Michel Rubattel et Claude Tilleu)

M. Serge Butikofer, architecte dipl. EPFL en 1991 (Parrains: Patrick Boschetti et Franck Wintermark)

M. Guillaume de Tilière, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1997 (Parrains MM. Jean-Claude Badoux et Francis-Luc Perret)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10

des statuts de la SIA vaudoise, ils ont la possibilité de faire *une opposition motivée par écrit au Comité de la SIA vaudoise, dans*

*un délai de quinze jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central.*

## Nouvelles publications

### Recommandation SIA 179 – Fixations en béton et en maçonnerie

La recommandation, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier, concerne l'étude, le dimensionnement, l'exécution et les essais de fixations constituées de matériaux quelconques, reposant sur des supports en matériaux minéraux. Elle est applicable conjointement avec les normes SIA relatives aux structures porteuses et la norme SIA 160 – Actions sur les structures porteuses, qui définit les principes relatifs à la sécurité des ouvrages et à leur aptitude au service, ce qui concerne également les fixations. La présente recommandation est par ailleurs valable pour les fixations dont la défaillance risquerait d'entraîner la mise en danger de personnes ou de provoquer de gros dégâts matériels. On désigne par le terme « fixation » les éléments et modes d'assemblage qui

permettent de lier entre eux des éléments de structure de conceptions diverses. Les fixations de revêtement, d'éléments de l'enveloppe du bâtiment, d'équipements et d'installations diverses sont également concernées par la présente recommandation. Les dispositions s'appliquent en outre aux fixations permanentes utilisées dans le cas de constructions nouvelles, de transformations, de travaux d'agrandissement ou de changement d'affectation, de même qu'aux fixations provisoires employées dans les installations de chantier (échafaudages et étayages) ou lors de transports d'éléments de construction.

La version française sera disponible fin août.

Recommandation SIA 179 – Fixations en béton et en maçonnerie, 59 pages, brochée. Prix: Fr. 152.–, membres SIA: Fr. 121.60

Commande: service de vente des normes, fax 061 467 85 76.

## Publications de la SIA

### Etat 1<sup>er</sup> juillet 1998

Depuis début janvier 1998, les normes, cahiers techniques et dossiers administratifs suivants se trouvent en élaboration ou ont été publiés.

### Collection des normes

#### Publications

- Bases de négociation pour les honoraires pour l'année 1998
- 234 Travaux de ferblanterie: toitures inclinées, revêtements de façade – prestation et mode de métré (révision de la norme 123, édition de 1970)
- 235 Travaux de couverture: toitures inclinées, revêtements de façade – prestation et mode de métré (révision de la norme 124, édition de 1970)

#### En voie de publication

- 110 Règlement concernant les prestations et honoraires des urbanistes (révision de l'édition de 1988)
- 140 Procédures d'adjudication (nouveau)
- 142 Règlement des concours pour les architectes et les ingénieurs (révision des règlements 152 et 153, édition de 1993 resp. 1991)
- 179 Fixations (nouveau)
- 196 Ventilation des chantiers souterrains (révision de l'édition de 1983)
- 199 Etude du massif rocheux pour les travaux souterrains (révision de l'édition de 1975)
- V243 Isolation thermique extérieure recouverte d'un crépi (révision de l'édition de 1988)

- V251 Chapes flottantes (révision de l'édition de 1988)
- 405 Information géographique des conduits souterrains
- 465 Sécurité des ouvrages et installations
- 493 Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction (nouveau)

#### En élaboration

- 180 Isolation thermique des bâtiments (révision de l'édition de 1988)
- 191/1 Tirants passifs (nouveau)
- 195 Fonçage hydraulique (révision de l'édition de 1984)
- 232 Toitures inclinées
- 233 Revêtements de façade
- 252 Revêtements de sols industriels sans joint et chapes adhérentes (révision de l'édition de 1988)
- 385/1 Qualité de l'eau et performances des installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques (révision de l'édition 1982)
- 400 Elaboration des plans dans la construction (révision de l'édition de 1985)

## Cahiers techniques

### Publications

- 2007 Assurance de la qualité dans la construction (révision de l'édition de 1994)
- 2014 Organisations des couches CAO (nouveau)
- 2015 Information géographique des conduites de réseaux souterrains

## Dossier administratif

### Publications

- 1075 Règlement sur les cours d'introduction destinés aux apprentis dessinateurs en génie civil (révision de l'édition de 1984)

### En voie de publication

- 1024 Contrat d'entreprise générale / complété par la taxe sur la valeur ajoutée (1982/1998)
- 1025 Contrat d'entreprise générale / complété par la taxe sur la valeur ajoutée (1982/1998)
- 1074 Guide de méthodique pour la formation professionnelle des apprentis en génie civil (révision de l'édition de 1979, adaptation 1984)

### En élaboration

- 1010 Contrat pour prestations en aménagement du territoire / complément: taxe sur la valeur ajoutée (1991/1998)
- 1014 Commentaire du contrat de prestations globales d'architecture et d'ingénierie (SIA 1015) et du contrat de société (SIA 1016)

	/ complément taxe sur la valeur ajoutée (1992/1998)	1016	Contrat de société / complément taxe sur la valeur ajoutée (1992/1998)	<i>Travail préparatoire</i>
1015	Contrat de prestations globales d'architecture et d'ingénierie / complément taxe sur la valeur ajoutée (1992/1998)			1078/1 Dessinateur en bâtiment / Dessinatrice en bâtiment – Monographie professionnelle
				1078/2 Dessinateur en génie civil / Dessinatrice en génie civil – Monographie professionnelle

## Prix Benedictus 1998

### Résultats

Créé par l'entreprise *DuPont de Nemours*, ce prix international récompense les auteurs d'une conception architecturale exemplaire et novatrice utilisant le verre feuilleté comme élément majeur du projet. *DuPont* produit le polyvinyle *Butacite*, utilisé comme lien entre les différentes couches du verre feuilleté. Le prix porte le nom de Benedictus, en hommage au scientifique du même nom, inventeur de ce matériau. Lancé pour la première fois, lors du Congrès de l'UIA, à Chicago en 1993, il a reçu l'approbation de l'UIA et est organisé sous les auspices de l'American Institute of Architects

### Jury

M<sup>me</sup> Sara Topelson de Grinberg (Mexique), présidente de l'UIA, MM. Charles Blomberg, architecte, et Rafael Vinoly architectes PC (Etats-Unis), ainsi que Richard Hough, architecte, et Ove Arup & Partners (Australie)

### Palmarès

- 1<sup>er</sup> prix, dans la catégorie édifices commerciaux: Jean Marc Ibos, Myrto Vitart (France) pour le Palais des Beaux Arts de Lille (France)
- 1<sup>er</sup> prix, dans la catégorie édifices résidentiels: Aneta Bulant-Kamenova & Klaus Wailzer (Autriche), pour la conversion et l'extension de la maison Sailer à Salzbourg.

### Mentions

- G.J. van den Belt (Pays-Bas), pour le Stedelijk Museum Zwolle à Amsterdam
- James Carpenter (USA) avec Kohn, Pederson et Fox, pour le mur de verre réfléchissant de la First Hawaiian Bank de Honolulu
- Kauffmann Theilig & Partner, Frei Architekten (Allemagne), pour le « Kurklinik » à Thuringe
- Florence Lipski et Pascal Rolet (France), pour l'école d'ingénieurs « Esisar » à Valence
- Murphy and Jahn (USA) pour un abri d'autobus à Paris
- Agustin Hernandez (Mexique) pour le Calakmul Building à Mexico
- Theo Hotz (Suisse), pour ABB Power Generation Ltd. à Baden
- Hans Ulrich Imesch (Suisse), pour « Telecab 2000 »

## Gallipoli – Parc de la Paix, Turquie

### Résultats

La Direction générale des parcs nationaux et de la vie sauvage du Ministère de la forêt de la République de Turquie a lancé au mois de mai 1997, un concours international, approuvé par l'UIA, pour la réévaluation, la restructuration et la mise en valeur du Parc national historique de la péninsule de Gallipoli et pour la définition d'une nouvelle identité de ce lieu dédié à la Paix<sup>1</sup>.

L'objectif du concours était de concevoir un lieu consacré à la paix et l'harmonie, de remodeler le paysage dans le respect du site et de la nature, et, de définir son identité en créant des ambiances susceptibles de donner aux visiteurs une expérience sensible de l'idée même de la paix.

Ce concours international d'idées ouvert et anonyme était ouvert aux architectes, aux architectes-paysagistes, aux urbanistes diplômés et habilités à exercer l'une de ces professions dans leur pays.

### Palmarès

- 1<sup>er</sup> prix Lasse Brogger, Anne-Stine Reine (Norvège)  
 2<sup>e</sup> prix John Lonsdale, Nynka Joustra, Volker Ulrich, Steve Reid (Pays-Bas)

3<sup>e</sup> prix N. Oguz Ôzer, Yasemen Say Ôzer, Batur Bas (Turquie)

4<sup>e</sup> prix Chris Møller (Pays-Bas)

5<sup>e</sup> prix Cemalettin Çinar (Allemagne/Turquie)

6<sup>es</sup> prix ex-aequo Necati Inceoglu, Günkut Akin, Nur Akin, Meriç Hizal, Mine Inceoglu, Arda Inceoglu, Irem M. Faylay, S. Ata Turak (Turquie); Feride Önal, Dilek Rodrigue, Zeynep Zarakol, R. Filiz Atay (Turquie); Dario Gazapo de Aguilera, Cocha Lapayase Luque, Javier Garcia-Izquierdo (Espagne); Alan Morris (Italie); Omar Youssef, Shelly Indyk, David Sekely, Yael Moria, Zvi Efrat, Meira Kovalski, Sigal Barnir (Palestine/Israël)

Mentions (ex-aequo) Richard Weller, Julian Bolleter, Daniel Firns, Lorne Leonard, Keli Harrison (Australie); Erdogan Elmas, Güven Birkan, Cihat Findikoglu, Ekrem Gürenli, Celen Birkan, Sevinç Elmas, Can Elmas, Çağla Akyurek (Turquie); Bülent Tarim, Ece Tarim (Turquie); Hüseyin Bütüner, Hilmi Güner (Turquie); S. Güven Bilsel, F. Cana Bilsel, S.M. Can Bilsel, Dieter Jansenn, A. Ayça Bilsel (Turquie); Susan Williamson, agence BDG Mc Coll, (Royaume-Uni); Katlibil (Turquie); Cem İlhan, Murat Germen, Sevinç Hadi (Turquie); Mehmet Çubuk, Aygen Kemaloglu, Arzu Nuhoglu, Teoman Tekkökoglu (Turquie); Wolfgang Rang (Allemagne); Ulrich Franke, agence Bendfeld-Schröder-Franke (Allemagne); J.

<sup>1</sup>Voir IAS N° 13 du 11 juin 1997